FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Commission sportive Pv du 26 février 2024

Présents : Yvan Cueff, Jean-Yves Le Droff, Alain Quéau, Jean Pierre Séné, Yves Sizun
Absents excusés : Marc Gilles, Claude Gonnin

1 – Matchs remis :

La Commission Sportive rappelle aux clubs qui auront 2 matchs de retard, ou plus, au soir du 24 mars (coupes et championnats) qu'ils joueront obligatoirement un match le samedi 30 mars et un autre le lundi 1er avril.

2 – Feuilles de match absentes :.

Match de D4 poule C – Plouider Gas 1 – Kernilis Herm. 2 du 11 février 2024
La feuille de match n'est pas parvenue au District malgré le rappel du 12 février 2024.
Par conséquent, la Commission Sportive donne match perdu par pénalité à l'équipe de Plouider Gas 1 et porte au compte du club une amende de 30,00 € conformément aux articles 62.4 et 62.6 des règlements généraux de la Ligue de Bretagne de Football.

- Plouider Gas 1 - 1point 0 but
- Kernilis Herm. 2 3 points 3 buts

La présente décision est susceptible d'appel, en 2éme instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne

Match de D4 poule E – Roscoff Paotred 3 – St Thegonnec Et S 4 du 11 février 2024
La feuille de match n'est pas parvenue au District malgré le rappel du 12 février 2024.
Par conséquent, la Commission Sportive donne match perdu par pénalité à l'équipe de Roscoff Paotred 3 et porte au compte du club une amende de 30,00 € conformément aux articles 62.4 et 62.6 des règlements généraux de la Ligue de Bretagne de Football.

- Roscoff Paotred 3 - 1point 0 but
- St Thegonnec Et S 4 3 points 3 buts

La présente décision est susceptible d'appel, en 2éme instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne

3- Forfaits :

RAPPEL : Les clubs qui déclarent forfait le samedi, doivent le faire avant 12h00 en **adressant un mail officiel, un simple appel téléphonique ne suffit pas**.
Si le club déclare son forfait le samedi après 12h00, l'arbitre de la rencontre ne pouvant être prévenu, et qu'il se déplace, **les frais d'arbitrage seront intégralement portés au compte du club fautif.**

Forfaits occasionnels :

Date Match	Division	Club recevant	Club visiteur	Equipe forfait	Amende
11/02/2024	D3 B	Brest Lambézellec Pl 1	Portsall Kersaint Es 3	Portsall Kersaint Es 3	30,00 €
11/02/2024	D3 G	Quimperlé Us 2	Locunolé Sp 1	Quimperlé Us 2	30,00 €
18/02/2024	D3 G	Locunolé Sp 1	Guiscriff Av 2	Guiscriff Av 2	30,00 €
25/02/2024	D3 H	Quimper Ergue Armel 3	Ergue Gaberic Am 3	Ergue Gaberic Am 3	30,00 €

4– Coupes :

Coupe du Conseil Départemental :

La Commission Sportive procède au tirage au sort des 2 rencontres (secteur sud) du 8ème tour en présence des clubs qualifiés, qui aura lieu le 03 mars 2024.

Coupe du District :

La Commission Sportive procède au tirage des 8 rencontres (4 rencontres secteur nord et 4 secteur sud) du 6e tour qui aura lieu le dimanche 03 mars 2024.

7 - Tournois

Ci-dessous les demandes d'homologation de tournois, et en application de l'article 92 des règlements généraux de la LBF, le montant des droits est porté au compte des clubs :

Clubs de ligue : 50,00 €
Clubs de district : 20,00 €

CLUBS	Date demande	Date tournoi	Décision District	Droit d'organisation
Goulien	12/02/24	09/06/24	Accord	20,00 €
Langolen	14/02/24	01/06/24	Accord	20,00 €

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN